

Questions orales

Que la Chambre ordonne au gouvernement de constituer une commission judiciaire spéciale pour enquêter sur l'activité et la compétence de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

M. l'Orateur: Une motion présentée en conformité de l'article 43 du Règlement ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LES CRITIQUES DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL CONTRE LES PRATIQUES COMPTABLES DU GOUVERNEMENT—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du président du Conseil du Trésor: c'est au sujet d'encore une autre série de critiques très précises que l'Auditeur général paraît sans cesse devoir formuler à l'égard des pratiques de gestion et de contrôle financiers du gouvernement. A propos donc des dernières révélations contenues dans les Comptes publics du Canada, volume I, relatives aux pratiques comptables du gouvernement, je voudrais savoir de l'honorable représentant s'il donnera à la Chambre une explication détaillée de la façon d'agir du gouvernement que l'Auditeur général vient de condamner, notamment la pratique contestable d'inclure dans sa comptabilité les prêts non recouvrables aux sociétés de la Couronne et aux États étrangers de manière à exagérer la santé de la situation financière du gouvernement, ce qui équivaut dans l'ensemble à truquer les comptes de 7 milliards de dollars, induisant ainsi en erreur le Parlement et le peuple canadien?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Dans son emportement, le député a exagéré l'affaire; je crois que dans le fond, il s'en rend compte. Les prêts accordés aux Chemins de fer nationaux du Canada, au Conseil des ports nationaux et à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent constituent des investissements en installations de moyens de production fixes qui sont d'une grande importance. Ils contribuent certes à améliorer de façon tangible les installations de transport au Canada. Pour chacun de ces cas, on espérait que l'amélioration de ces installations ferait accroître le rendement économique, ce qui aiderait à rembourser la dette. De toute façon, ces prêts ont atteint leur principal but. Personne ne peut le nier. Il fallait que nous offrions des ports où il en manquait. La nouvelle voie maritime était nécessaire et elle a été profitable au pays. Je crois que personne ne niera l'importance de maintenir et d'accroître les services du CN.

Les questions soulevées par l'Auditeur général l'ont déjà été dans d'autres rapports élaborés par son bureau et, en conséquence, elles avaient fait l'objet des études des comptes du

[M. Symes.]

Canada effectuées par le Conseil du Trésor. A la suite de ces études, notamment de celle qu'a faite le comité des comptes publics, on a élaboré des programmes visant à concilier ces comptes et ces prêts.

L'Auditeur général parle aussi des prêts consentis à la Commission d'assurance-chômage qui est une question tout à fait différente. Ce n'est pas la même catégorie de prêts que les autres parce que le remboursement est effectué au cours de l'année suivante. Ces problèmes de comptabilité existent donc depuis fort longtemps, monsieur l'Orateur, et ce sont des problèmes qui ne se prêtent pas à des solutions faciles et simplistes.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne vais certainement pas mettre en doute les avis professionnels et l'opinion de l'Auditeur général. Je trouve qu'il y a déjà matière à réflexion du fait que l'Auditeur général a jugé bon de parler de ces pratiques douteuses dans son rapport. Il ressort clairement des remarques du ministre que...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je saurais gré au député de bien vouloir en venir au fait.

M. Mazankowski: Ma question supplémentaire est la suivante, monsieur l'Orateur. Étant donné les assertions de l'Auditeur général et la réponse du président du Conseil du Trésor confirmant que les pratiques comptables de ce pays sont hors de contrôle et qu'elles sapent indubitablement l'autorité du Parlement et faussent le profil financier de ce gouvernement...

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: ... puis-je demander au président du Conseil du Trésor si maintenant il entend intervenir personnellement pour suivre la mise en œuvre des recommandations que l'Auditeur général a exposées dans son dernier rapport et pourrait-il également nous préciser ce qu'il advient de ces recommandations? En effet, il ressort clairement des renseignements que nous avons et de ceux qui figurent dans le rapport que ces recommandations ne sont pas suivies conformément à la promesse faite par le président du Conseil et, également, par l'ancien président du Conseil du Trésor. Le ministre s'engage-t-il à mettre un peu d'ordre dans le fouillis laissé par son prédécesseur et le prédécesseur de son prédécesseur.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je crois avoir répondu l'autre jour à l'essentiel de la question du député en déclarant que, bien sûr, nous prenons vraiment au sérieux les recommandations et même les critiques de l'auditeur général. Nous reconnaissons la nécessité d'améliorer et les méthodes et les services de contrôle et de gestion des finances. Je me charge de cette tâche et lui accorde la plus haute priorité. En temps opportun, nous informerons la Chambre des mesures qui seront prises pour remédier à la situation sur tous les fronts.